



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE NOUVELLE**

**DELIBERATION N°50
Foire et Marchés : modification du règlement**

Date de la convocation : 23/05/2017 Date d’Affichage : 8/06/17 au 29/06/17 Date Notification : 8/06/17
Nombre de membres : * en exercice : 36 * Présents : 27 * Votants : 35

Séance ordinaire du jeudi 1^{er} juin 2017
L’an deux mil dix-sept le 1^{er} juin 2017 à 20 h 30

Les Membres du Conseil municipal de la Commune Nouvelle dûment convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEMAÎTRE, Maire de la C.N VILLEDIEU-LES-POELES–ROUFFIGNY.

Etaients présents (P) – Absents (A) – Excusés (E) – Représentés (R)

Philippe LEMAÎTRE	P	Emile CONSTANT	P	Christine LUCAS DZEN	R	Martine VILLAIN	P	Elodie PROD’HOMME	R
M-Odile LAURANSON	P	Christian METTE	P	Monique GUERIN	P	Stéphane VILLESPEA	P	Jean-Marc LEMAÎTRE	P
Frédéric LEMONNIER	P	Nicole GRENTE	R	Catherine AFFICHARD	A	Chantal MARTINE	P	Gaston LAMY	R
A-Marie LAUNER-COSIALLS	P	Jean LUCAS	P	Damien PELOSO	P	Sylvain COSSE	P	Sarah PIHAN	P
Francis LANGELIER	P	Sophie DALISSON	P	Myriam BARBE	P	Jocelyne CONSTANT	P	Claudine GARNIER	P
Christophe DELAUNAY	R	Jacques LEMONCHOIS	P	Michel BELLEE	R	Guy ARTHUR	P		
Véronique BOURDIN	P	Agnès LETERRIER	P	Martine LEMOINE	P	Edith LENORMAND	P		
Thierry POIRIER	R	Patrick TURPIN	P	Daniel MACE	R				

AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme LUCAS DZEN Christine à Mme LAURANSON Marie-Odile
Mr Macé Daniel à Mr Stéphane VILLESPEA
Mme GRENTE Nicole à Mme Sophie DALISSON
Mr BELLE Michel à Mme MARTINE Chantal
Mr DELAUNAY Christophe à Mr LEMONNIER Frédéric
Mr POIRIER Thierry à Mr LEMAITRE Philippe
Mme PROD’HOMME Elodie à Mme LENORMAND Edith

ABSENT :

Mme AFFICHARD Catherine

Madame LAURANSON Marie-Odile conformément à l’article L 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales remplit les fonctions de Secrétaire.

DELIBERATION N°50

Foires et Marchés : modification du règlement

Monsieur le Maire informe que les membres de la Commission Foires et Marchés en date du mardi 2 mai 2017 ont demandé une nouvelle modification du règlement des Foires et Marchés. En effet, l'article 5 du règlement de marché prévoit que « les emplacements ne doivent pas être libérés avant 13 h... ». Cet article 5 serait remplacé par « les emplacements ne doivent pas être libérés avant 12 h 30... ».

***Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
A l'unanimité, (35)***

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à procéder à une nouvelle modification du règlement des Foires et Marchés. En effet, l'article 5 du règlement de marché serait rédigé de la manière suivante : « les emplacements ne doivent pas être libérés avant 12 h 30... ».

AUTORISE Monsieur le Maire ou la 1^{ère} Adjointe à signer tout document nécessaire au bon aboutissement de cette affaire.

AR-Préfecture de Saint Lo

050-200054732-20170607-2017060750-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 08-06-2017

Publication le : 08-06-2017



Le Maire,

Philippe LEMAÎTRE